

MINISTÈRE DES EAUX, FORÊTS,
CHASSE ET PÊCHE CHARGÉ DE
L'ENVIRONNEMENT

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Dignité - Travail



ELEMENTS DE STRATEGIE ET PLAN D'ACTION POUR LE
RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LE DOMAINE DE LA
TAXONOMIE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Table des matières

I. Introduction.....	3
II. Situation générale de la taxonomie.....	4
2.1 Capacités nationales en matière de taxonomie.....	4
2.2 Problématique.....	8
2.3 Besoins en renforcement des capacités.....	11
III Recommandations stratégiques.....	11
IV Actions et chronogramme de mise en œuvre	12
Conclusion.....	15

I. INTRODUCTION

La taxonomie est la science de la classification des êtres vivants (animaux et végétaux). La Convention sur la diversité biologique, la prend dans un sens plus large, comprenant la systématique ainsi que la bio-systématique et qui se rapporte aux écosystèmes, aux espèces et aux gènes (CoP6, 2002).

Le renforcement *des capacités* correspond aux mesures prises pour accroître les capacités des individus, des institutions et des systèmes à remplir leurs fonctions de façon efficace, efficiente et viable (FEM, 2001).

Au *plan individuel*, le renforcement des capacités désigne le processus de changement des mentalités et des comportements, le plus souvent au moyen de formation, pour faire acquérir des connaissances et améliorer les compétences.

Au *plan institutionnel*, il est axé sur la performance de l'organisme dans son ensemble, sur ses moyens de fonctionnement et sur sa faculté d'adaptation.

Au *plan systémique*, le renforcement des capacités consiste à créer des environnements propices dans lesquels les individus et les institutions travaillent.

L'évaluation des besoins en renforcement des capacités en matière de Taxonomie est entreprise afin de bien cerner les contraintes inhérentes à l'exercice de la Taxonomie en République Centrafricaine et de proposer des axes stratégiques permettant corriger les insuffisances afin de doter le pays des ressources humaines, des moyens matériels et financiers nécessaires au développement des sciences taxonomiques pour combler le manque d'informations sur l'identité des éléments constitutifs de la biodiversité.

Une bonne connaissance des ressources biologiques implique la maîtrise de leur identité, leur biologie, notamment leur capacité de régénération et leur valeur socioéconomique réelle voire potentielle. Le renforcement des capacités devra consister en la création des conditions favorables à l'acquisition dynamique du savoir-faire scientifique et technique par les acteurs de la biodiversité, ce qui permettra la mise en place d'un système permanent de gestion des informations sur la biodiversité indispensable pour sa gestion durable.

Ce travail vise, l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action relatifs au renforcement des capacités dans le domaine de la Taxonomie. Il s'agit des éléments de politique envisagés comme des moyens prioritaires pouvant permettre de surmonter les difficultés qui empêchent le plein exercice de la taxonomie dans les années futures dans l'optique d'appuyer la mise en œuvre du *Plan d'Action* découlant de la stratégie nationale en matière de diversité biologique. Il présente la situation générale de la Taxonomie en République Centrafricaine, recommande des éléments de stratégie et en propose le chronogramme de mise en œuvre.

II. SITUATION GENERALE DE LA TAXONOMIE

Le diagnostic de la situation de la taxonomie, réalisé selon l'approche écosystémique, révèle une similitude au niveau des écosystèmes aquatiques, terrestres et agricoles.

2.1 Capacités nationales en matière de taxonomie

2.1.1 Niveau individuel

Le potentiel des ressources humaines de la République Centrafricaine en matière de taxonomie est présenté dans le tableau 1 suivant. Les taxonomistes locaux, détenteurs des savoirs et connaissances traditionnels liés à la diversité biologique dans les domaines d'activité telles que la chasse, la pêche, l'agriculture, la médecine et la pharmacopée traditionnelles et l'artisanat, sont de toute évidence les plus nombreux et les mieux distribués sur toute l'étendue du territoire, mais ne font pas partie de la liste ci-dessous pour n'avoir pas été recensés.

Tableau 1 : Compétences nationales en taxonomie.

Ecosystème	Spécialité	Nombre	Niveau de qualification
Terrestre	Phytosociologue	4	Haut
	Botaniste	5	Haut
	Zoologiste	3	Haut
	Ecologiste	3	Haut
	Microbiologiste	1	Haut
	Pharmacologiste	2	Haut
	Ornithologiste	0	—
	Herpétologiste	0	—
	Mammalogiste	0	—
	Entomologiste	3	Moyen
	Ingénieur des Eaux et Forêts	AD	Moyen
	Herboriste	4	Moyen
	Laborantin	AD	Faible
	Guérisseur	AD	Faible
	Chasseur	AD	Faible
Aquatique	Hydrobiologiste	1	Haut
	Ichtyologiste (poissons)	1	Haut
	Phytosociologue	2	Haut
	Malacologue	1	Haut
	Ingénieur en pêche et pisciculture	6	Moyen
	Zoologiste (invertébré)	0	—
	Ecologiste	AD	—
	Pêcheur	AD	—
Agro-biodiversité	Entomologiste	3	Haut
	Agronome	AD	—
	Zootechnicien	AD	—
	Vétérinaire	AD	—
	Phytopathologue	AD	—
	Malherbologue	AD	—
	Apiculteurs	AD	—

AD=à déterminer ; Haut= 3e cycle ; Moyen=2eme cycle ; Faible= 1er cycle

2.1.2 Niveau institutionnel

Les institutions qui font des travaux ayant trait à la taxonomie en République Centrafricaine sont les suivant :

- Centre Nationale de Recherches Scientifiques, Techniques et Technologiques (CENAREST) situé à l'ex ORSTOM,
- Institut Centrafricain de Recherche Agronomique (ICRA),
- Station Agricole Principale de Ngoulinga ,
- Les projets de développement mis en place par le Ministère de l'Agriculture ,
- Les projets de conservation qui relèvent du Ministère chargé des Eaux et Forêts,
- l'Université de Bangui ,
- Institut Supérieur de Développement Rural de Mbaïki (ISDR),
- Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et
- Les groupements d'auto promotion villageoise qui regroupent les détenteurs des savoirs et connaissances traditionnels (SCT).

La capacité de ces institutions est analysée dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2: Institutions et infrastructures

Acteurs	Infrastructures			Partenaires
	laboratoire	Herbier/collection	Autres	
Institut Centrafricain de Recherche Agronomique (ICRA)	Phytopathologie Entomologie Malherbologie Génétique Chimie du sol	- Phytopathologie - Insectes ravageurs - in situ des cultivars		IITA d'Ibadan au Nigeria
Station Principale de Recherche Agricole de Ngoulinga (Grimari)	Malherbologie Entomologie Phytopathologie	Collection des variétés cultivées et des insectes ravageurs		IITA d'Ibadan au Nigeria
Collège Technique d'Elevage de Bouar (CTE)	Coprologie et Insémination artificielle			
Institut Supérieur de Développement Rural (ISDR) de Mbaiki	-Biologie végétale -Chimie du sol -Biologie animale : (Herpétologie, Entomologie)	Herbier de Botanique forestière	-Arboretum -Bibliothèque	
Direction des Forêts		Herbier de la Flore centrafricaine (CASDFT)		
Musée B. Boganda		-Herbier ethnobotanique	Flore volumes I – IV (Acanthaceae – Mimosaceae)	
Projet Dzanga Sangha			Bibliothèque :	-Chicago field museum of natural history; -Sangha river network. Site Web : www.yale.edu/sangha
Projet ECOFAC- Ngotto	Zoologie: - Mammalogie - Hherpétologie	Botanique	-Site Web : www.ecofac.org ; -Bulletin Canopée www.ecofac.org/canopée -SIG	-Université Libre de Bruxelles: Laboratoire de Botanique systématique et de Phytosociologie; -Projet DIVEAC/HNC ; Institut Pasteur
Projet Forêt de Bangassou		Herbier d'Ethnobotanique	-Atlas de la biodiversité de la forêt de Bangassou -Rapport d'inventaire des espèces animales et végétales d'intérêts socio-économiques	Centre Canadien d'Etude et de Coopération Internationale (CECI)
PROPHYAROMA (Bangadou)			SCT liés à la Médecine traditionnelle	ANTCA ; Chercheurs expatriés
GPMCA (Bozoum)			SCT liés à l'Apiculture	
Amis Pêcheur de Sibut (Sibut)			SCT liés à la pêche et pisciculture	

La biodiversité de la République Centrafricaine a été étudiée par de nombreux auteurs, soit dans un contexte africain en général, soit d'une manière spécifique. Les principaux ouvrages disponibles sont les suivants :

Tableau 3 : Documentation sur la biodiversité

Ressource	Ouvrage	Lieu
Flore	Thyrakoul S. (1989) – Manuel de dendrologie des forêts denses . ACDI .	Documentation, Ministère des Eaux et Forêts
	Boulvert Y. (1986) – Carte phytogéographique de la République Centrafricaine (feuille Ouest-feuille Est) à 1/1 000 000 ORSTOM, Notice explicative n° 104, Paris.	Bibliothèque, Alliance française de Bangui ; Documentation, Ministère des eaux et forêts
	Letouzey R. (1972) – Manuel de botanique forestière-Afrique tropicale. Tomes 2A et 2B CTFT , Nogent-sur-Marne.	Documentation, Ministère des eaux et forêts
	Flore du Gabon	Herbier-ECOFAC (Ngotto)
	Flore du Cameroun	Herbier-ECOFAC (Ngotto)
	Geerling C. (1982) – Guide de terrain des ligneux sahélien et soudano-guinéens. Wageningen.	Documentation, Ministère des eaux et forêts
	Tisserant Ch. (1950) – Catalogue de la flore de l'Oubangui-Chari. Mémoire de l'institut d'études centrafricaines N°2. Brazzaville (AEF).	Particuliers
	Vivien J. et Faure J.J. (1996) – Arbres des forêts denses d'Afrique centrale. Ministère de la coopération, ACCT, Paris.	Documentation, Ministère des eaux et forêts
	Vivien J. et Faure J.J. (1996) – Les fruitiers sauvages d'Afrique. Espèces du Cameroun. Ministère de la coopération, CTA. Ed. Nguila-Kerou.	Documentation, Ministère des eaux et forêts
	Von Maydell H.J. (1983) – Arbres et arbustes du Sahel. GTZ ;	Documentation, Ministère des eaux et forêts
	Guigonis G. (1969) – Noms vernaculaires Issongo. Paris.	Particuliers
	White F. (1986) – La végétation de l'Afrique. Mémoire accompagnant la carte de végétation de l'Afrique. UNESCO/AETFAT/UNSO . ORSTOM-UNESCO.	Bibliothèque, Alliance française de Bangui ; Documentation, Ministère des eaux et forêts
	Bradshaw R. et Youkoyema G. (1984) – Flore centrafricaine avec illustrations et emplois volumes I-IV .	Musée Barthélemy Boganda
	Harris D.J. (2002) – The vascular plants of the Dzanga Sangha Reserve. Cental African Republic. Meise National Garden (Belgium)	Projet Forêt de Dzangha-Sangha (Bayanga)
Faune	Dorst J. et Dandelot P. (1976) – Guide des mammifères des " rats" à trompe aux éléphants. Les guides du naturaliste. Delachaux et Niestlé. Paris.	Bibliothèque, Alliance française de Bangui (?) ; Documentation, Ministère des eaux et forêts (?)
	Stuart C. & T. (1997) – Field guide to the larger mammals of Africa. Struik publishers (Pty) LTD. Cape Town.	
	Malbrant R. et Malatchy A. (1949) – Faune de l'équateur Africain Français. Encyclopédie Biologique, Paul Lechevalier , Paris.	Bibliothèque, Alliance française de Bangui
	Petter F. (1975) – Les praomys de République Centrafricaine (Rongeurs, Muridés). Mammalia, t. 39 n°1.	Bibliothèque, Alliance française de Bangui (?)
	Atlas de la biodiversité de la forêt de Bangassou	Projet Forêt de Bangassou (Bangassou)
Ichtyofaune	Blache J. (1964) – Les poissons du bassin du Tchad et du bassin adjacent du Mayo-Kébbi. Etude systématique et biologique. ORSTOM, Paris.	Bibliothèque, Alliance française de Bangui
	Daget J. et Gosse J.P. (1984) – Catalogue des poissons d'eaux douces d'Afrique. Vol. 1 ORSTOM, Paris-MRAC Tervuren.	Bibliothèque, Alliance française de Bangui
	Daget J. (1998) – Catalogue raisonné des mollusques bivalves d'eau douce africains. ORSTOM, Paris.	Bibliothèque, Alliance française de Bangui
	Durand J.R. et Lévêque C. (1981) – Flore et faune de l'Afrique Sahélo-soudanienne. ORSTOM, Paris.	Bibliothèque, Alliance française de Bangui
	Scott D.A. et Rose M.P. (1996) – Atlas of anatida populations in Africa and Western Eurasia. Wetlands international Publication 41.	Bibliothèque, Alliance française de Bangui

2.1.3 Niveau systémique

L'Initiative Mondiale pour la Taxonomie(GTI) représente une opportunité pour tous les pays ayant ratifié la Convention sur la Diversité Biologique.

La coopération française octroie des bourses d'alternance aux enseignants proposés par l'Université de Bangui pour des formations de 3^e cycle et des bourses relevant d'un fonds d'appui au renforcement structurel aux cadres du Ministère en charge des eaux et forêts. L' Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI) accorde des bourses d'excellence pour des formations de 2^e et 3^e cycles au Canada dans les domaines de priorité de l'Etat centrafricain. En outre, il existe un centre d'échange d'informations environnementales (CHM), mis en place en partenariat avec la Belgique.

Le code forestier et le code de protection de la faune préconisent des inventaires préalables à tout aménagement forestier ou faunique d'une zone donnée. Mais ceux-ci sont souvent limités au dénombrement des ressources visées, notamment le bois d'œuvre et la faune cynégétique, en vue d'en quantifier le stock et de fixer les taux de prélèvement. Il ne s'agit donc pas d'une politique clairement définie d'appui aux activités de recherche en taxonomie intéressant toute la diversité biologique des territoires concernés. La stratégie nationale en matière de diversité biologique rendue publique depuis 2000, et qui reprend les préoccupations de la convention sur la diversité biologique en mettant l'accent sur la nécessité de parvenir à une meilleure connaissance de toutes les ressources génétiques, comble ce vide juridique relatif à la taxonomie . Le CENAREST (Centre Nationale de Recherches Scientifiques, Techniques et Technologiques) ex ORSTOM, a été créé pour centraliser toutes les structures de recherche du pays afin de pallier le problème de manque de coordination des activités de recherche.

2.2 Problématique

Il ressort du diagnostic ci-dessus que trois principales contraintes affectent l'exercice de la taxonomie en RCA . Il s'agit de l'insuffisance en ressources humaines, le manque de moyens matériels et financiers, la méconnaissance de l'importance de la taxonomie et le manque de synergie entre les acteurs.

Au niveau individuel, la situation se caractérise par une insuffisance en ressources humaines qui se traduit d'une part par le sous-effectif de spécialistes dans les centres de recherche et les institutions de formation, d'autre part sous forme d'un niveau de compétence et d'expertise relatif. Cela explique, par exemple, le caractère essentiellement théorique des enseignements dispensés à l'Institut Supérieur de Développement Rural (ISDR) de Mbaïki, malgré la proximité de la forêt et bien que les laboratoires de Botanique forestière et de Biologie animale disposent d'assez de spécimens biologiques, précisément dans les domaines de l'Entomologie et de la Dendrologie, susceptibles de sous-tendre les cours magistraux et d'enrichir la mémoire visuelle des étudiants.

Au niveau institutionnel s'observe, en plus du sous-effectif susmentionné, le sous-équipement en infrastructures de recherche et en moyens logistiques, conséquences

du manque de ressources financières, ainsi que l'absence de priorité relative à la taxonomie.

Le problème de sous-effectif que connaissent les institutions de recherche et de formation est imputable non seulement à la faiblesse de la demande, en d'autres termes à la non disponibilité des spécialistes qualifiés sur le marché du travail, mais aussi à des contraintes d'ordre diplomatique qui seront développées au paragraphe relatif au niveau systémique.

Le manque de matériel est la conséquence de la vétusté des installations et de la détérioration des appareils. L'ICRA dispose de nombreux bâtiments aussi bien au département des systèmes agraires de forêt à Boukoko qu'à celui des systèmes agraires de savane à Soumbé. Les laboratoires et les collections signalés au tableau 2 sont malheureusement vétustes et non opérationnels. Le constat est similaire au Département de Biologie de la Faculté des Sciences, à l'ISDR et à la station principale de recherche agronomique de Ngoulinga, à la différence près que le Département de Biologie a besoin de salles supplémentaires. Au CENAREST aussi il existe de nombreux bâtiments, dont la plupart nécessite des travaux de réfection. Le cas du collège technique d'élevage de Bouar diffère en ceci que le laboratoire et les locaux demeurent en bon état, mais l'établissement est fermé.

Au niveau systémique, prévalent la méconnaissance de l'importance et de la place de la taxonomie dans la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques, le manque de synergie entre les acteurs et une certaine priorisation au niveau de la coopération internationale, défavorable à la taxonomie.

La sous-information sur l'importance de la taxonomie est à l'origine du fait qu'elle ne fasse l'objet d'aucune priorité ni dans les programmes et l'orientation académiques, ni dans la politique d'emploi, ni dans les activités des projets de conservation et de développement. Il n'est pas exclu que le vandalisme perpétré sur les infrastructures de recherche comme le centre culturel français de Bangui, le lycée scientifique de Kembé et la station nationale piscicole de Landja pendant les troubles sociopolitiques des années 1996/97, trouvent ici leur cause principale.

Le manque de coordination des activités de recherche laisse libre cours à diverses initiatives à caractère palliatif incontrôlées. A titre d'exemple, le code de protection de la faune confie la responsabilité de délivrer des autorisations de recherche dans les aires protégées au Ministère en charge des eaux et forêts ; le cahier de charges qui émane du code forestier et qui accompagne l'octroi des Permis d'Exploitation et d'Aménagement (PEA), exige des exploitants forestiers l'organisation d'un inventaire de biodiversité dans des parcelles de contrôle, ce qui équivaut à une obtention de facto d'autorisation tacite de recherche. Par ailleurs, il existe un Ministère en charge de la recherche scientifique et technique dont l'organigramme prévoit une direction générale de la recherche scientifique et technique sensée délivrer des autorisations de recherche. Parallèlement l'Université de Bangui qui dépend de ce ministère, délivre elle aussi des autorisations de recherche. Les résultats de tous ces travaux autorisés ne sont centralisés ni compilés nulle part.

Il est difficile de comprendre comme le peu d'intérêt accordé à la taxonomie se manifeste même au niveau de la coopération internationale multilatérale. En 1989,

la Banque mondiale a financé une étude de restructuration du Ministère des Eaux, Forêts, Chasses, Pêches de l'Environnement et du Tourisme. Le rapport de cette étude recommande un effectif optimal de 632 agents et cadres pour ce Ministère. Bien que l'effectif actuel soit de l'ordre de 316 agents tous cadres confondus, le Programme d'Ajustement Structurel (PAS) cofinancé par la Banque mondiale, émet des réserves quant à la nécessité de l'intégration des jeunes diplômés à la fonction publique, y compris dans ce même Ministère !

La convention sur la diversité biologique recommande le transfert des technologies par les pays du Nord bénéficiaires, vers les pays du Sud détenteurs des ressources génétiques (articles 16, 17 et 18) ainsi que le partage des coûts de la conservation (article 20 . 4), mais ces dispositions tardent à être mises en application. Le cas du programme ECOFAC financé par l'Union Européenne et qui ne dispose pas de budget de recherche depuis la fin de la première phase, du moins dans le cas de la RCA, est une illustration de cette pesanteur du niveau systémique.

Les projets de conservation tels que le projet forêt de Bangassou, financé par le GEF pourtant n'a eut de budget de recherche que pendant la première phase, le projet forêt de Dzanga-Sangha supporté par le GTZ et le WWF, connaît un problème d'insuffisance de budget de recherche à tel point que le suivi écologique est relégué au rang d'activité facultative. Les spécimens biologiques collectés pendant la première phase des projets et conservés *ex situ* sont souvent mal entretenus et se détériorent quand s'arrêtent les activités des projets, faute de structure permettant de pérenniser ces acquis. De même la collaboration entre les chercheurs centrafricains et leurs pairs d'autres horizons, entreprise sous l'égide du projet s'interrompt également dès que s'épuise le budget de recherche où quand les activités du projet prennent fin (cas des projets FAC 1976 et PARN).

Quant aux spécimens biologiques d'origine centrafricaine conservés en occident, par exemple au muséum d'histoire naturelle de Paris, non seulement des exemplaires ne sont pas entreposés sur place, sans doute faute de structure appropriée, mais de surcroît il semble qu'il n'existe pas d'accord de collaboration instituant une facilité d'accès à cette banque de données aux chercheurs Centrafricains. Cette situation interpelle directement les articles 16, 17, 18 et 20 de la Convention sur la Diversité Biologique. Certes le contexte actuel d'instabilité récurrente ne se prête guère à la mise en place d'un muséum nationale d'histoire naturelle où des exemplaires de spécimens biologiques pourraient être rapatriés, toutefois l'aide à la formation massive de taxonomistes Centrafricains et leur accueil dans les grands centres occidentaux de recherche relèvent du possible.

Les ONGs internationales de conservation de la biodiversité et de protection de l'environnement comme le WWF, l'UICN, le WCS ainsi que le programme CARPE qui financent les travaux de recherche dans d'autres pays n'ont en Centrafrique que des Points focaux ne disposant pas de programmes d'action. Si ces ONGs avaient leur représentation dans le pays, leur contribution financière à la formation des taxonomistes via l'octroi de bourses d'études et au financement des travaux de recherche pourrait s'accroître.

2.2 Besoins en renforcement des capacités

Ces besoins se résument en trois points. Au niveau individuel un gros besoin de perfectionnement, de spécialisation et d'accroissement de compétence se fait sentir ; au niveau institutionnel le renforcement des effectifs, la réhabilitation des infrastructures, la mobilisation des ressources financières sont des impératifs incontournables ; au niveau systémique il s'agit d'un besoin de synergie et de cohésion autour de l'importance de la taxonomie dans la conservation et le processus de développement durable.

Tableau 4 : Besoins en matière de taxonomie

Niveau d'intervention	Besoins	Bénéficiaires
Individuel	Acquisition de connaissances, spécialisation et accroissement de compétence	-Enseignants de l'Université de Bangui ; -Cadres des Eaux et Forêts ; -Etudiants ; -Traditaxonomistes
Institutionnel	-Infrastructures(laboratoires, bibliothèque, équipements informatiques, logistique) ; -Ressources humaines (spécialistes, techniciens) ; -Moyens financiers	-Université de Bangui ; -ISDR de Mbaïki; -ICRA; -Directions régionales des Eaux et Forêts ; -Projets de conservation
Systémique	-Synergie et coordination au niveau national ; -Partenariat et échange sur le plan international	-Chercheurs taxonomistes ; -Institutions ; -Pays partenaires -ONGs

III RECOMMANDATIONS STRATEGIQUES

Le problème central qui a motivé cette étude s'énonce en terme de faiblesse de la capacité de la RCA en matière de taxonomie, laquelle faiblesse ne permet pas au pays de bien connaître la diversité et le potentiel des ressources génétiques afin que leur conservation et leur utilisation puissent être planifiées en connaissance de cause.

3.1 Objectif global

La préoccupation qui nécessite la définition d'une stratégie assortie d'un plan d'action est relative aux conditions d'un plein exercice des sciences taxonomiques en RCA, en visant le niveau actuel du progrès de la systématique moléculaire en vue de fournir des informations opportunes et dynamiques, sur les écosystèmes et les ressources génétiques, qui puissent guider les décisions de gestion, dans l'optique de porter le pays au même diapason que les pays développés par rapport aux enjeux de l'exploitation des ressources génétiques.

3.1 Objectifs stratégiques :

- 1 Développer et mobiliser les ressources humaines au service de la taxonomie ;
- 2 Réhabiliter les centres de recherche et les institutions de formation ;
- 3 Mobiliser les moyens financiers au profit de la taxonomie.

IV Actions et chronogramme de mise en œuvre

Objectif 1 : Développer et mobiliser les ressources humaines au profit de la taxonomie

Stratégies	Actions	Résultats	Chronogramme		
			Court terme	Moyen terme	Long terme
1.1 Former des spécialistes dans les différentes branches de la taxonomie	1.1.1 Octroi des bourses de formation de 3 ^e cycle et post-universitaire	1.1.1.1 Des spécialistes sont formés en grand nombre dans chaque branche de la taxonomie : Mammalogie, Ornithologie, Ichtyologie, Malacologie, Herpétologie, Entomologie, Microbiologie, Bio systématique, Botanique systématique, Ethnobotanique et Phyto-écologie	+		
	1.1.2 Formation continue des taxonomistes aux moyens de recyclage, stages et séminaires	1.1.2.1 Les cadres et les techniciens sont régulièrement admis en formation de courte durée (recyclage, séminaire, stage)		+	
	1.1.3 Encadrement des taxonomistes locaux	1.1.3.1 Certains agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, herboristes, apiculteurs et tradipraticiens prennent périodiquement part à des ateliers régionaux de formation en taxonomie et d'éducation environnementale			+
1.2 Inciter les Centrafricains à faire carrière dans la taxonomie	1.2.1 Mettre l'accent sur la taxonomie dans l'orientation et les programmes académiques	1.2.1.1 Les services d'orientations scolaire et académique sensibilisent les étudiants sur l'importance de la taxonomie ; 1.2.1.2 La taxonomie figure en bonne place dans les programmes d'enseignement du Département de Biologie et de l'ISDR ; 1.2.1.3 De plus en plus de bacheliers s'inscrivent et poursuivent leurs études en Sciences taxonomiques.	+		
	1.2.2 Adoption du statut de chercheur	1.2.2.1 Le corps de chercheurs existe et des cadres sont recrutés dans la fonction publique en qualité de chercheurs ; 1.2.2.2 Un plan de carrière pour chercheurs est défini et mis en oeuvre	+		
	1.2.3 Restauration du prix d'excellence pour la recherche scientifique et technique	1.2.3.1 Le prix d'excellence pour la recherche scientifique et technique est restauré et décerné annuellement pour récompenser les succès scientifiques et pour stimuler le génie créateur	+		
	1.2.4 Utilisation effective des cadres formés dans les activités taxonomiques	1.2.4.1 Les centres de recherche, les institutions de formation, les projets de conservation de la biodiversité et les ONGs à vocation environnementale embauchent, valorisent et font la promotion des taxonomistes		+	

Objectif 2 : Réhabiliter les institutions de formation et les centres de recherche

Stratégies	Actions	Résultats	Chronogramme		
			Court terme	Moyen terme	Long terme
2.1 Doter les institutions de formation et les centres de recherche d'infrastructures	2.1.1 Création de laboratoires spécialisés	2.1.1.1 Des laboratoires de Zoologie, Microbiologie, Botanique, etc. existent.		+	
	2.1.2 Dotation des laboratoires en équipements adéquats	1.1.2.1 Les différents laboratoires sont bien équipés et fonctionnent normalement	+		
2.2 Renforcer les effectifs des ressources humaines dans les institutions concernées	2.2.1 Affectation des spécialistes, des techniciens et du personnel d'appui en nombre suffisant dans les structures de recherche	2.2.1.1 Les taxonomistes, spécialistes et techniciens sont affectés dans les institutions de formation et les centres de recherche où ils sont répartis et responsabilisés dans les laboratoires en fonction de leur spécialité		+	
2.3 Assurer aux institutions de formation et aux centres de recherche une sécurité, voire une autonomie financière	2.3.1 Amélioration du niveau de décaissement des fonds alloués aux institutions de formation et aux centres de recherche	2.3.1.1 Les budgets de fonctionnement sont décaissés à terme et sont efficacement utilisés	+		
	2.3.2 Promotion des mécanismes d'autofinancement	2.3.2.1 Des mécanismes d'autofinancement comme l'expertise, la vente des productions des laboratoires et autres prestations de service sont mis en œuvre et rapportent de l'argent aux organismes de recherche		+	
	2.3.3 Diversification des sources de financement	2.3.3.1 Plusieurs sources de financement tels que subventions, dons, bourses et prix sont négociés et concourent à pérenniser le financement des institutions de recherche	+		

Objectif 3 : Mobiliser les moyens financiers au profit de la taxonomie

Stratégies	Actions	Résultats	Chronogramme		
			Court terme	Moyen terme	Long terme
3.1 Créer un fonds pour la conservation de la biodiversité	3.1.1 Rehaussement du niveau des taxes forestières et du pourcentage destiné à la CASDFT	3.1.1.1 Le niveau des recettes de la CASDFT s'améliore, un compte biodiversité est ouvert et finance les activités taxonomiques	+		
	3.1.2 Création et application immédiate d'une taxe minière de destruction des écosystèmes des zones humides	3.1.2.1 La taxe de destruction des écosystèmes aquatiques est créée et les montants sont versés à la CASDFT pour alimenter le compte biodiversité	+		
	3.1.3 Ouverture d'un compte biodiversité au sein de la CASDFT	3.1.3.1 Un compte biodiversité existe au sein de la CASDFT ; il est régulièrement alimenté par une partie des taxes forestières et la taxe minière de destruction des écosystèmes des zones humides	+		
3.2 Intensifier le partenariat scientifique sur la taxonomie et les enjeux de la biodiversité	3.2.1 Exploitation des possibilités offertes par la convention concernant les moyens financiers et le transfert de technologie	3.2.1.1 Les articles 16,17 et 18 de la CDB sont mis en œuvre dans le respect des intérêts réciproques des partenaires	+		
	3.2.2 Multiplication des accords inter-universitaires liant l'Université de Bangui aux grandes universités africaines, européennes et américaines	3.2.2.1 Divers accords inter-universitaires sont signés et profitent aux enseignants, chercheurs et étudiants des deux parties dans le domaine de la taxonomie	+		
	3.2.3 Signature des accords de collaboration avec les centres de référence en matière de taxonomie	3.2.3.1 Des accords de collaboration sont signés avec les centres de référence en matière de taxonomie tels que Muséum d'histoire naturelle de Paris, Jardin Botanique National de Belgique, Royal Botanic Gardens, Kew, Chicago field museum of natural history ; 3.2.3.2 Des taxonomistes Centrafricains sont admis en stage de perfectionnement et à diverses formations données par les centres de référence en matière de taxonomie, partenaires de la RCA ; 3.2.3.3 Des missions de prospections biologiques des centres de référence partenaires sont accueillies en RCA, leurs travaux sont restitués et des exemplaires de leurs collectes sont déposés sur place ; 3.2.3.4 Des spécimens biologiques collectés par les chercheurs Centrafricains sont acceptés et déterminés dans les centres de référence partenaires.	+		
	3.2.4 Signature des accords de siège avec les ONGs internationales de conservation de la biodiversité	3.2.4.1 Les ONGs internationales de conservation de la biodiversité comme le WWF, l'UICN et le WCS ont des représentations en RCA	+		

CONCLUSION

Cette étude d'identification et d'évaluation des besoins en renforcement des capacités dans le domaine de la taxonomie montre que la situation de la taxonomie en République Centrafricaine est caractérisée par l'insuffisance en ressources humaines, le sous-équipement des institutions en infrastructures de recherche, un manque cruel de moyens financiers et le manque de coordination entre les acteurs. Les besoins exprimés concernent par conséquent le renforcement des effectifs et du niveau des taxonomistes, la dotation des institutions en infrastructures appropriées et la mobilisation des moyens financiers et du partenariat scientifique pour la relance de la taxonomie.

Les stratégies et les actions proposées sont accompagnées d'un délai souhaité de mise en œuvre qui, s'il était pris en compte serait un pas important supplémentaire dans la volonté des pouvoirs publics de notre pays d'assurer la promotion du développement durable et de contribuer à la protection de l'environnement mondial.

La connaissance de la diversité biologique, mieux, de la valeur réelle voire potentielle des ressources génétiques est une garantie pour leur utilisation durable et réellement profitable aux générations actuelles et futures. La taxonomie qui est la voie d'acquisition de cette garantie est donc l'outil primordial de gestion de la biodiversité, un impératif du développement durable.

SIGLES ET ACRONYMES

ANTCA : Association Nationale des Tradipraticiens de Centre Afrique ;
CARPE : Central African Regional Programme for Environment
CASDFT: Caisse d'Affectation Spéciale pour le Développement Forestier et Touristique ;
CDB : Convention sur la Diversité Biologique ;
CECIC : Centre Canadien d'Etude et de Coopération Internationale ;
CENAREST :Centre Nationale de Recherches Scientifiques, Techniques et Technologiques ;
COP : Conférence des Parties ;
DIVEAC : Diversité Végétale d'Afrique Centrale ;
ECOFAC: Conservation et Utilisation Rationelle des Ecosystèmes Forestier d'Afrique Centrale ;
FAC : Fonds d'Aide et de Coopération ;
FEM : Fonds pour l'Environnement Mondial ;
HNC : Herbier Nationale de Centrafrique ;
ICRA : Institut Centrafricain de Recherche Agronomique ;
ISDR : Institut Supérieur de Développement Rural ;
IITA : Institut International pour l'Agriculture Tropicale ;
ONG : Organisation Non Gouvernementale ;
ORSTOM : Office de Recherche Scientifiques et Techniques d'Outre Mer ;
PEA : Permis d'Exploitation et d'Aménagement ;
PARN : Projet d'Aménagement des Ressources Naturelles ;
PAS : Programme d'Ajustement Structurel ;
RCA : République Centrafricaine ;
SCT : Savoirs et Connaissances Traditionnels ;
SCT : Savoirs et Connaissances Traditionnels ;
UICN : Union Mondiale pour la Nature ;
WCS : Word Conservation Society ;
WWF : Word Wildlife Found ;